



HAL
open science

La ponctuation en langue étrangère peut-elle devenir un objet d'apprentissage ?

Marie-Odile Hidden, Maria Victoria Alday, Henri Portine, Baoqing Shao

► To cite this version:

Marie-Odile Hidden, Maria Victoria Alday, Henri Portine, Baoqing Shao. La ponctuation en langue étrangère peut-elle devenir un objet d'apprentissage ?. La ponctuation à l'aube du XXIe siècle. Perspectives historiques et usages contemporains., 2016. hal-01788898

HAL Id: hal-01788898

<https://hal.science/hal-01788898>

Submitted on 9 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La ponctuation en langue étrangère peut-elle devenir un objet d'apprentissage ?¹

Marie-Odile Hidden, Maria Victoria Alday, Henri Portine, Baoqing Shao,
EA 4195 TELEM-Université Bordeaux Montaigne

Paru en 2016 dans S. Pétilion, F. Rinck, A. Gautier (dir.), *La ponctuation à l'aube du XX^e siècle*, Editions Lambert-Lucas

Résumé :

Les auteurs étudient la ponctuation en français langue étrangère par des étudiants allophones (pour l'instant, hispanophones et sinophones) afin d'évaluer le degré de pertinence de l'enseignement de la ponctuation dans un cours de langue étrangère et les modalités qu'un tel enseignement peut adopter (ce qui suppose la compréhension des systèmes de ponctuation des langues en présence). Étant donné la diversité des positions théoriques sur la ponctuation, ils définissent au préalable le cadre dans lequel ils se situent. Suivent les questions fondamentales de leur propos : la ponctuation n'étant pas totalement codifiée en français, comment se situer par rapport aux « règles d'usage » ? peut-on tabler sur un transfert fondé sur les signes de ponctuation qui se retrouvent d'une langue à l'autre ? Ces questions, au cœur de l'actuel projet de recherche « ponctuation et didactique contrastive », balisent la présentation des premiers résultats obtenus par les auteurs de l'article.

Depuis la fin des années quatre-vingts, les travaux en psychologie du langage et en psycholinguistique soulignent l'importance de la ponctuation en montrant comment cette composante du code graphique peut être considérée comme le lieu privilégié où s'accomplit la planification : elle marque en effet la manière dont le sujet structure son texte pour l'adapter aux besoins du lecteur (Passerault 1991). Ainsi, selon M. Fayol (1997 : 166), la ponctuation — comme les connecteurs mais de façon distincte et donc complémentaire — a pour fonction d'indiquer la force de liaison entre deux énoncés et/ou deux énonciations (voir aussi Fayol 1997 : 148-149). Or, si les chercheurs en didactique des langues se sont penchés dès la fin des années 70 sur l'utilisation des connecteurs (Moirand 1979), force est de constater qu'ils n'en ont pas fait autant pour la ponctuation². Les quelques travaux qui existent en didactique sur ce sujet n'adoptent pas une perspective inter-langues (Lemaître 1995, Paolacci et Garcia Debanc 2005).

Dans cet article, nous nous proposons de réfléchir à la pertinence d'enseigner la ponctuation dans un cours de (français) langue étrangère. En effet, si la ponctuation fait partie du code graphique qui est très normé, elle constitue néanmoins pour le scripteur « la plus précieuse des marges de liberté » (Catach 1994 : 9). Dans ces conditions, est-il possible de dégager certaines règles d'utilisation des différents « ponctèmes »³ et si oui, lesquelles ? D'autre part, de nombreux signes de ponctuation semblant exportables d'une langue à l'autre (Ponge 2011), doit-on en conclure que leur utilisation irait de soi quelle que soit la langue de rédaction ?

¹ Nous présentons ici les premiers résultats du projet de recherche intitulé « Ponctuation et didactique contrastive ». Nous remercions María Gabriela Dascalakis-Labrèze, Mustapha Jaouhari et Ying Xiaohua qui ont participé à certaines phases de ce premier travail.

² En conséquence, la plupart des manuels de français langue étrangère actuels sont muets sur la ponctuation, alors qu'ils soulignent l'importance des connecteurs.

³ « ponctèmes » (selon N. Catach, repris de Pottier) ou « ponctnants » (selon J. Dürrenmatt) ou encore « ponctogrammes » (selon N. Mazziotta).

Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons mis en place un protocole de recherche visant à observer comment des scripteurs allophones dont la langue maternelle est proche ou au contraire éloignée du français ponctuent leurs textes dans cette langue : nous avons recueilli des textes rédigés en français par des scripteurs hispanophones et sinophones ainsi que des textes rédigés par ces mêmes scripteurs dans leur langue maternelle respective (espagnol ou chinois). Nous allons présenter ici les premiers résultats de l'analyse de ce corpus trilingue qui montrent notamment que la manière de ponctuer en français peut varier en fonction de la langue maternelle du scripteur et de son univers culturel. Dans un premier temps, nous allons définir le cadre pour notre étude, ce qui implique un regard sur les rapports oral/écrit, puis nous poser une question centrale : n'est-il pas paradoxal de vouloir enseigner la ponctuation en langue étrangère ? Ensuite, nous comparerons les systèmes de ponctuation des trois langues concernées et procéderons à l'analyse du corpus.

1. L'oral, l'écrit et la ponctuation

Toute description de la ponctuation est tributaire de la conception que l'on se fait de l'écrit, mais aussi de l'oral. Il nous semble donc important de comprendre tout d'abord comment et pourquoi ces conceptions ont évolué.

Un paradoxe, aujourd'hui en voie d'être surmonté, a longtemps hanté la linguistique. La langue orale étant historiquement et ontogénétiquement première, les linguistes ont souvent prétendu travailler sur l'oral et non sur l'écrit, sauf bien entendu lorsque l'on ne pouvait plus se référer à des pratiques orales (Antiquité et Moyen-Age). Par la suite, lorsque la conservation de la parole est devenue possible, le fait d'enregistrer à « visage découvert », comme dans l'enquête d'Orléans (ou ESLO⁴), faisait que l'on n'obtenait que de l'oral surveillé jusqu'à l'oubli du matériel d'enregistrement par l'interviewé.

C'est pourquoi, pour chercher les spécificités de l'écrit, il a fallu — paradoxalement — penser d'abord les spécificités de l'oral. L'un des mérites de la miniaturisation des technologies d'enregistrement a été de permettre d'enregistrer du « véritable oral » et de montrer combien il était éloigné des représentations que l'on s'en faisait.

Pour nous, les études sur l'oral spontané ont notamment mis en lumière deux points fondamentaux quant à l'écart entre oral spontané et écrit :

- des « dysfluences » qui représentent la « normalité » de la construction en direct de l'oral (comme « non je je je crois je je ne sais pas s'il y a de bonnes méthodes quelque part » — François Dubet, qui est un bon orateur rappelons-le, à *France Inter* le 6 février 2015 vers 8h43 en réponse à une question de Patrick Cohen —),
- des constructions syntaxiques qui pouvaient passer au premier abord pour aberrantes comme « ce sont pas des appareils qu'on se sert » (corpus *Salon* du GARS, cf. Deulofeu 1981 : 138)⁵

⁴ L'enquête sociolinguistique d'Orléans (ESLO) qui s'est déroulée à la fin des années 60 et au début des années 70 aurait pu jouer un rôle pionnier mais les formats de l'époque (400 bandes magnétiques analogiques sous la forme de « galettes ») étaient peu pratiques et le matériel d'enregistrement particulièrement visible. Notre affirmation sur un oral surveillé jusqu'à « l'oubli » du matériel vient de l'expérience de l'un d'entre nous qui a travaillé sur une partie de ces bandes dans le cadre d'une recherche théorique et appliquée sur l'argumentation écrite en corrélation avec certains phénomènes de l'oral, à la fin des années 70 (cf. H. Portine, *L'argumentation écrite*, Paris, Hachette, 1983).

⁵ Il faut à cet égard souligner l'importance des travaux de Claire Blanche-Benveniste et de son équipe, le GARS (Groupe aixois de recherche en syntaxe), au début des années 1970, dans l'émergence de travaux sur du « vrai oral » (le premier numéro des *Cahiers du GARS* est paru en 1977). Ce que mettent en évidence ces travaux c'est une « syntaxe en construction » (le locuteur construit pas à pas son énoncé). La théorie ainsi élaborée est une « syntaxe de l'oral » qui présente de l'intérêt pour les travaux écrits : un enfant ou un apprenant de langue

A partir de ces découvertes sur l'oral, il n'était plus possible de considérer l'écrit comme un *medium* allant de soi et il fallait étudier non pas ce qui le distinguait de l'oral, mais ce qui le caractérisait. C'est donc au 20^e siècle, et principalement dans son dernier quart, que l'on a pu accorder à l'écrit l'attention qu'il mérite⁶. Dans leur introduction au texte de Vachek (1939), J.-L. Chiss et C. Puech⁷ considèrent que ce texte « illustre[r] l'une des tentatives les plus anciennes et les plus rigoureuses pour penser un *statut de l'écriture* à l'intérieur de la conceptualité linguistique contemporaine ».

J. Anis, J.-L. Chiss et C. Puech (1988 : 77) proposent, pour simplifier, de dégager trois tendances parmi les approches linguistiques de la langue écrite : « le phonocentrisme, qui traite la langue écrite comme une représentation déformée de la langue parlée » ; « le phonographisme, qui traite la langue écrite comme une représentation structurale de la langue parlée intégrant également des caractéristiques spécifiques » ; « l'autonomisme, qui traite la langue écrite comme un système spécifique en interaction relative avec la langue parlée ». Ces trois conceptions de la langue écrite ont nécessairement des implications sur la manière d'envisager la ponctuation.

Il convient toutefois de remarquer que les conceptions de la langue écrite et de la ponctuation dépendent également du regard que l'on porte sur la problématique de l'écrit. Toute l'histoire de l'écrit montre que la langue écrite s'est peu à peu dégagée de son statut initial de trace de l'oral, même si tout laisse à penser que l'écrit a d'abord noté des idées et que peu à peu les symboles notionnels (ou *logogrammes*) en sont venus à représenter l'initiale consonantique de syllabes dans les langues sémitiques (d'ailleurs pauvres en voyelles) dans le cas des écritures devenues alphabétiques. La *scriptio continua* (ou *scriptura continua*), l'étonnement d'Augustin au chapitre 3 du sixième livre des *Confessions* devant la façon de lire d'Ambroise (« Quand il lisait, ses yeux parcouraient les pages et son intelligence en scrutait le sens, mais sa voix et sa langue se reposaient », 1964 : 109) en témoignent : l'oralisation paraît indispensable à la compréhension de l'écrit. C'est encore en partie le cas dans une optique stylistique. Ainsi, parmi les trois types d'emploi de la ponctuation que distingue J. Dürrenmatt, langue écrite et langue orale restent liées dans le premier d'entre eux, le type d'emploi indicatif qui sert à « signaler des pauses ou des intonèmes (...) en cas d'oralisation du texte écrit » (2015 : 107)⁸.

En revanche, si l'on travaille sur l'écrit en tant que mode de circulation de l'information (ce que l'on nomme aujourd'hui, par un emprunt à l'anglais, « littéracie »), le rapport à l'oral devient sinon inintéressant, du moins peu productif. Alors qu'une conception unifiante des *media* écrit et oral donne sens aux notions de code oral et de code écrit comme deux façons d'interpréter le même objet, il n'en va plus ainsi lorsqu'on considère l'écrit comme mode particulier de circulation de l'information et l'écrit ne saurait plus alors être un code mais un système en soi. Il faut cependant bien comprendre que le fait de considérer l'écrit comme un *medium* à part entière entraîne des questions dont certaines sont redoutables : en quoi un *medium* d'une langue se distingue-t-il d'un codage d'une langue ? Comment accéder au sens des éléments de ponctuation (le rapport avec l'oral avait le mérite de simplifier la question) ? Quelles sont les normes du système que l'écrit met en place, notamment pour la ponctuation ? N. Mazziotta (2009), qui travaille les chartes médiévales, étudie les relations entre la ponctuation et la syntaxe. Travaillant sur une époque où oral et écrit ne sont pas encore

étrangère peut avoir tendance à « écrire comme il parle ». Dans ce cas, la notion de phonosyntaxe ne joue plus : l'enfant ne reproduit pas la prosodie mais seulement la linéarité de son discours oral.

⁶ Il y eut bien évidemment des prédécesseurs.

⁷ Cette introduction au texte de Vachek précède l'article de ce dernier dans le numéro de *Linx* mais n'est pas paginée.

⁸ L'auteur précise cependant que ce type d'emploi de la ponctuation est restreint à l'heure actuelle et accorde donc plus d'importance aux deux autres types d'emploi : symbolique (les fonctions des ponctuants) et iconique.

totalemment disjoints dans leurs manifestations (importance du support de lecture), il ne peut se séparer totalement d'une conception liant l'écrit à l'oral, mais il récuse le « phonocentrisme » (cf. *supra*) pour se rallier à la position autonomiste tout en concédant toutefois un certain intérêt au « phonographisme ». Cette position est intéressante car elle permet de dresser un parallèle entre la phonosyntaxe (syntaxe + prosodie) qui caractérise l'oral et ce que l'on pourrait appeler la « ponctuosyntaxe », l'ensemble composé de l'ordre des mots et de la ponctuation, qui caractériserait l'écrit. Il nous semble y avoir là une vision à développer.

Si nous tentons la synthèse de ce qui vient d'être dit, nous aboutissons à la position suivante : Parmi les rôles assignés à la ponctuation, nous soulignerons celui d'articulation, rôle qui la rapproche de la connexion, c'est-à-dire de la problématique d'articulation des énoncés par des connecteurs. On pourrait d'ailleurs envisager de considérer les deux points comme un véritable morphème, comme cela a été parfois suggéré (mais sans grandes conséquences parce que la linguistique a, jusqu'à peu, considéré qu'elle ne travaillait que sur du matériau oral⁹). On constate en effet que « Le professeur était mécontent : ses élèves n'avaient pas fait leur travail » appartient à la même classe paraphrastique que « Le professeur était mécontent parce que les élèves n'avaient pas fait leur travail ». De plus, il existe dans certaines langues, à l'écrit, des marques de connexion qui évoquent à la fois l'oralité et le rôle de la ponctuation écrite : en grec ancien, *gar (en effet)* joue souvent un rôle que l'on attribuerait aujourd'hui à une ponctuation ; en arabe classique, « le coordonnant *wāw [et]* opère non seulement comme un élément de liaison et de cohésion entre les phrases et les membres de phrases, mais aussi comme un véritable ponctuant lexicalisé » (Jaouhari 2009 : 334). Les rares travaux sur l'asyndète, marquée par les deux-points, par une virgule ou par un point-virgule à l'écrit, pointent le fait que l'appui sur le cotexte (et parfois sur la situation) est souvent nécessaire pour élucider la valeur de la connexion profonde, c'est-à-dire de la connexion qui n'est pas marquée en surface. Ce rôle est sans doute très important du point de vue d'une approche cognitive et constructiviste et donc d'une approche didactique de la ponctuation. Il agit à différents niveaux : élucidation du sens phrastique ; élucidation des relations sémantiques entre propositions ; élucidation des plans du discours (cf. la question des guillemets du discours direct face à la construction du discours indirect). De ce point de vue, la ponctuation contribue fortement à la lisibilité du texte, notion centrale sur laquelle nous reviendrons au moment de l'analyse du corpus.

D'autre part, en raison de la perspective didactique qui est la nôtre, nous avons également adopté une approche normative de la ponctuation dans le but de discerner certaines règles d'usage pouvant être enseignées. Or, comme nous allons le voir, cette entreprise est loin d'être aisée.

2. Enseigner la ponctuation en langue étrangère : un paradoxe ?

Il peut sembler paradoxal de prétendre enseigner la ponctuation, étant donné que cette dernière n'est pas totalement codifiée en France et que même les ouvrages qui en recensent les règles évoquent la marge de liberté dont dispose non seulement l'écrivain, mais aussi le scripteur ordinaire pour les suivre ou non (Riegel *et al.* 2006, Narjoux 2010).

Cette liberté est particulièrement soulignée dans le cas de la virgule qui est souvent décrite comme « le plus stylistique des signes de ponctuation » (Riegel *et al.* 2006 : 90) et dont

⁹ Par exemple, Harris (1976 :23) précise : « Les objets primitifs de départ sont les phonèmes ». Pourtant, cela ne l'empêche pas, lorsqu'il traite de « l'attachement par l'intonation » (1976 : 126sq) de représenter cet « attachement » (traduction de l'anglais par Maurice Gross) par deux points. Ainsi dans son premier exemple : « Je dis que Jean arrivera » donne « Je dis : Jean arrivera ». Dans ce cas, les deux points jouent un rôle métadiscursif puisqu'ils traduisent aussi la possibilité de l'effacement de « Je dis ».

l'emploi peut donc représenter une difficulté certaine (Simard et Ladouceur 1998). Notons que la fonction stylistique de la virgule est également mentionnée par les ouvrages sur la ponctuation en espagnol et que du côté du chinois, on insiste sur la complexité de son utilisation en mettant en garde, exemples à l'appui, contre les erreurs possibles (Cui 1994).

De plus et sans doute pour toutes ces raisons, les différents auteurs ne s'accordent pas toujours sur les normes à respecter. Par exemple, tandis que Riegel *et al.* 2006 indiquent qu'il faut mettre une virgule après un complément circonstanciel placé en tête de phrase, Drillon 1991 et Catach 1994 nuancent cette règle en ajoutant que si le complément est court, la virgule devient superflue. Enfin, même les ouvrages les plus détaillés comme Drillon 1991 — qui comprend plus de 100 pages sur l'emploi de la virgule — ne peuvent envisager tous les cas de figure et/ou proposent parfois des descriptions peu opératoires. Ainsi, concernant la nécessité de séparer ou non par une virgule une proposition principale de la subordonnée, il semblerait que cela dépende du subordonnant, mais les subordonnants concernés par les différentes règles ne sont pas toujours précisés, comme le montre la présence d'un « etc. » dans la citation suivante :

« Avec “puisque”, “parce que”, “quand”, “lorsque”, **etc.**, si les deux actions sont pensées simultanément, la virgule est superflue ; si la seconde arrive plus tard, comme un correctif rapporté, ou si son sens l'oppose fortement à la première, alors il en faut une. » (Drillon 1991 : 194 ; nous soulignons)

Le cas de « tandis que » pourrait paraître plus simple, puisque la présence de la virgule dépend de la signification du subordonnant (signification temporelle ou d'opposition¹⁰), mais l'auteur ajoute dans la foulée que cette règle n'est pas satisfaisante, car elle ne prend pas en compte les situations où le subordonnant a les deux significations.

Devant ces apories, on pourrait en conclure qu'il n'est pas pertinent d'enseigner la ponctuation, mais les cas délicats qui viennent d'être cités ne doivent pas nous faire oublier que la ponctuation n'est pas totalement arbitraire : il existe bien certaines normes qui en décrivent — au moins partiellement — l'usage. Dans la perspective didactique qui est la nôtre, il nous semble judicieux de faire connaître aux apprenants de langue étrangère ces normes d'usage, afin de les faire réfléchir à la construction de la phrase et du texte en langue cible. Cette démarche ne va pas à l'encontre de la légitime liberté du scripteur, dans la mesure où c'est lorsque l'on connaît des règles que l'on est à même de s'en affranchir.

Une autre question se pose : est-il bien nécessaire d'enseigner la ponctuation à des scripteurs qui savent déjà ponctuer leurs textes quand ils rédigent en langue maternelle ? Autrement dit, ce savoir-faire est-il transférable d'une langue à l'autre ? Les signes de ponctuation sont-ils ou non similaires dans les différentes langues et surtout s'utilisent-ils de la même façon ? C'est ce que nous allons voir à présent en comparant les systèmes de ponctuation des trois langues représentées dans le corpus : le français, l'espagnol et le chinois.

3. Ponctuation contrastive espagnol / français ; chinois / français

Notre objectif ici n'est pas de faire une comparaison exhaustive du système de ponctuation dans ces trois langues, mais de mettre en lumière certaines données pouvant faciliter l'analyse du corpus. La ponctuation nous semble importante pour une didactique de l'écrit, car elle permet de structurer non seulement la phrase, mais aussi « l'unité de sens total » que constitue le texte (Catach 1994 : 49). Or, la construction textuelle représentant une difficulté majeure pour les scripteurs en langue étrangère, nous nous focaliserons sur deux des trois ordres de

¹⁰ Absence de virgule quand le sens est temporel ; présence quand il y a opposition.

signes que distingue la linguiste¹¹ : la ponctuation du texte et la ponctuation de la phrase. Parmi les différents signes de ponctuation, l'analyse du corpus nous a amenés à nous intéresser tout particulièrement à ceux ayant, selon la classification d'Anis, « un fonctionnement syntagmatique » (1988 : 122) qui relèvent de la syntaxe mais aussi de la progression thématique et de l'organisation supraphrastique, à savoir : le point, le point virgule, la virgule et le double point auxquels nous ajouterons la majuscule de début de phrase. Dans une moindre mesure, nous mentionnerons également les signes à « fonctionnement polyphonique » : les points d'interrogation et d'exclamation, les guillemets, les tirets, les points de suspension et le tiret simple¹². Nous nous en tiendrons donc ici à la ponctuation dite « noire » (Favriaud 2004)¹³.

Le système de ponctuation de l'espagnol est très similaire à celui du français : les signes sont les mêmes ; la seule différence concerne les points d'interrogation et d'exclamation qui sont doubles afin d'encadrer le segment sur lequel ils portent¹⁴. Notons cependant que l'espagnol a la particularité de distinguer trois fonctions du point en utilisant à chaque fois une dénomination différente : le *punto seguido* (point suivi) sépare des phrases, le *punto aparte* (point à la ligne) marque la fin d'un paragraphe et le *punto final* (point final) indique la fin d'un texte.

Quant aux normes régissant l'usage des différents signes de ponctuation en espagnol (Gerboin et Leroy 1991-94, RAE et ASALE¹⁵ 2010), elles sont quasiment identiques à celles du français¹⁶, hormis deux exceptions : en espagnol, on utilise le double point (et non la virgule comme en français) après la formule d'adresse d'une lettre (Ponge 1991)¹⁷ et on encadre les incises de narration à l'aide de tirets au lieu de virgules (Velo 2004) :

- (1) Pero entonces –dijo– ¿ qué habéis hecho ?
Mais alors, dit-il, qu'avez-vous fait ? (exemple cité par Velo 2004)

On pourrait donc s'attendre à ce que la ponctuation ne pose pas de problèmes majeurs aux scripteurs hispanophones. Or, nous allons voir que c'est loin d'être le cas.

Contrairement au système de ponctuation actuel du français qui résulte d'une longue évolution (Catach 1994), celui du chinois a été introduit tardivement, au début du XX^{ème} siècle¹⁸. S'inspirant principalement du modèle occidental, il présente donc lui aussi de nombreuses similitudes avec la ponctuation française¹⁹ : on y retrouve en effet la virgule, le point virgule, les points d'interrogation et d'exclamation, les guillemets²⁰ et les parenthèses. D'autres signes diffèrent seulement par leur apparence : le point se présente sous la forme

¹¹ Le 3^{ème} ordre est la ponctuation de mot.

¹² Anis fait également figurer dans cette rubrique : le soulignement, l'italique et la capitalisation.

¹³ Dans une deuxième étape de la recherche en revanche, nous nous intéresserons aussi à la ponctuation dite « blanche » (utilisation des blancs), lorsqu'il s'agira d'analyser la mise en page et notamment la répartition en paragraphes (balisée par le *pilcrow* (« ¶ ») et dans l'Antiquité et dans les versions numériques actuelles).

¹⁴ De plus, le signe ouvrant le segment marqué est inversé : ¿ et ¡

¹⁵ Real Academia Española et Asociación de Academias de la Lengua Española 2010.

¹⁶ En revanche, les traditions typographiques des deux langues sont en partie distinctes. Les principales différences concernent l'usage de l'italique, de la majuscule de mot et la présence ou non d'une espace dans les guillemets (Velo 2004).

¹⁷ Curieusement, le double point suit également les formules d'adresse en chinois.

¹⁸ Auparavant, seuls étaient utilisés le point et la semi virgule pour marquer les arrêts et pauses.

¹⁹ Les informations qui suivent proviennent du document intitulé *Norme nationale de l'usage des signes de ponctuation de la République populaire de Chine* (中华人民共和国国家标准 标点符号用法), promulgué en 1995, traduit en français par Ying Xiaohua pour le projet de recherche présenté dans cet article.

²⁰ Quant à leur forme, il s'agit des guillemets anglais : "..."

d'un petit cercle (。) et se distingue donc bien nettement de la virgule ; les points de suspension sont au nombre de six au lieu de trois (……). Mais, il existe aussi quelques signes absents du système français, notamment trois qui concernent la ponctuation de phrase²¹ : la demi virgule (、) sépare les différents éléments d'une énumération, assurant ainsi une des fonctions remplies par la virgule en français ; le point de relief se place sous les caractères, mots ou phrases sur lesquels l'auteur veut attirer l'attention du lecteur et équivaut donc au soulignement en français ; enfin, le tiret est plus long qu'en français (—) et ne s'utilise pas exactement comme chez nous : certes, il se place avant les éléments d'une liste comme en français, mais il remplit aussi d'autres rôles spécifiques : il permet d'introduire une explication (comme le double point en français) ; il peut marquer un tournant, un changement de thème dans un texte (anacoluthie) ; il signifie également le prolongement d'un son. Enfin, l'écriture chinoise utilisant des sinogrammes et non des lettres, il n'y a pas de majuscule : le début d'une phrase n'est donc marqué que par la présence d'un point juste avant.

Si donc la plupart des signes de ponctuation sont communs au chinois et au français, le système chinois se distingue cependant par trois aspects : son caractère récent, la place des signes et certains usages de la virgule. Comme on le sait, chaque caractère chinois est tracé dans une case qui elle-même peut être divisée en quatre petits carrés ; qu'en est-il des signes de ponctuation ? Les différents points et les deux virgules occupent chacun une case entière et se trouvent placés en bas à gauche de celle-ci ; le tiret et les points de suspension, quant à eux, sont tracés au centre de deux cases de caractère. Lorsque le texte est rédigé verticalement en revanche, les différents points et les deux virgules sont placés sous le caractère concerné et à droite ; le tiret et les points de suspension se trouvent sous le caractère concerné et au milieu ; enfin, les guillemets changent de forme : 『』、「」.

L'autre différence que nous voudrions mentionner concerne deux utilisations particulières²² de la virgule. La phrase chinoise étant constituée d'un thème, d'un prédicat et de particules de fin de phrase²³ (Alleton 1979), il peut y avoir une virgule entre le thème et le prédicat dans plusieurs cas répertoriés, par exemple lorsque le thème est accentué (cf. (2)) ou que le thème et le prédicat sont longs (3)²⁴ :

(2) 北京， 是 我们 伟大 祖国 的 首都。

Beijing, shi women weida zuguo de shoudu.

Beijing, être notre grande patrie particule *de* capitale

Beijing, est la capitale de notre grande patrie.

(3) 几个月的 狱中 生活， 使 陈然 增长 了许多 对敌 斗争 的 经验。

²¹ Les signes spécifiques du chinois qui concernent la ponctuation de mot sont : le marqueur de nom propre qui consiste dans le soulignement des noms de personne, lieu, etc. et correspond donc à la majuscule du mot en français (on ne le trouve plus que dans les œuvres anciennes et les ouvrages historiques) ; le point de séparation qui s'emploie pour séparer le nom et le prénom des étrangers ou qui se met entre le titre d'un ouvrage et le titre d'un chapitre ; les signes de nom d'ouvrage qui encadrent le titre d'un ouvrage ou d'une œuvre d'art et peuvent être doubles ou simples : 《...》 〈...〉 .

²² Les autres cas où l'on utilise une virgule en chinois sont identiques au français : pour les incises, entre des propositions indépendantes et quand un complément circonstanciel ne se trouve pas à sa place habituelle (Cui 1994).

²³ Le thème et/ou les particules de fin de phrase peuvent être omis.

²⁴ Les exemples viennent de Cui 1994.

Jigeyue de yuzhong shenghuo, shi Chen Ran zengzhang le xuduo duidi douzheng de jingyan.

Plusieurs mois particule *de* prison intérieur vie, laisser Chen Ran augmenter beaucoup vis-à-vis ennemi lutte particule *de* expérience

La vie en prison pendant plusieurs mois, a donné à Chen Ran l'expérience de la lutte contre les ennemis.

En chinois, la virgule peut donc séparer le sujet du verbe, alors qu'en français, les auteurs s'accordent pour dire que cela ne peut arriver que dans des cas exceptionnels : lorsque le groupe nominal sujet est particulièrement long (Drillon 1991, Catach 1994, Riegel *et al.* 2006)²⁵. En chinois, la virgule peut également se trouver entre le verbe et le complément d'objet si ce dernier est complexe (cf. (4)), un autre cas où la virgule est impossible en français, cette fois-ci sans admettre d'exception (à notre connaissance du moins).

- (4) 村里人 都 知道, 一个 志愿军 战士 抢救 一个 朝鲜 小姑娘 的 故事。

Cunliren dou zhidao, yige zhiyuanjun zhanshi qiangjiu yige chaoxian xiaoguniang de gushi

Village intérieur gens tous savoir, un particule *ge* armée des volontaires soldat secourir une particule *ge* petite fille coréenne particule *de* histoire

Tous les villageois connaissent, cette histoire d'une petite fille coréenne sauvée par un soldat de l'armée des volontaires chinois.

En français, la virgule ne saurait en effet s'immiscer entre deux éléments étroitement unis d'un point de vue syntaxique : sujet et verbe, verbe et complément d'objet, verbe et attribut, nom et complément du nom. La langue chinoise semble donc moins restrictive sur ce point.

4. Comment les scripteurs allophones ponctuent-ils ?

4.1. Corpus et méthodologie

Notre objectif était double : d'une part, observer comment des scripteurs allophones dont la langue maternelle est proche ou au contraire éloignée du français ponctuent leurs textes quand ils rédigent dans cette langue ; et d'autre part, comparer comment ces scripteurs ponctuent quand ils rédigent en français et quand ils le font dans leur langue maternelle. A cette fin, nous avons constitué le corpus trilingue suivant : des textes en français rédigés par des scripteurs sinophones et hispanophones en cours d'apprentissage du français au DEFLE de l'Université Bordeaux Montaigne, ainsi que des textes rédigés par ces mêmes scripteurs mais dans leur langue maternelle respective. Chaque scripteur avait à rédiger trois textes en français et trois autres dans sa langue maternelle²⁶ ; les consignes de rédaction étaient les mêmes en français et dans l'autre langue et amenaient les scripteurs à produire trois genres de textes différents : une lettre formelle à dominante informative/descriptive, une lettre adressée à un proche à dominante narrative et un essai à dominante argumentative. Au total, les

²⁵ La question est complexe, car selon J. Dürrenmatt 2015, l'interdiction de mettre une virgule entre le verbe et le sujet est relativement récente (XIX^e siècle) et vient surtout des typographes. De plus, on constate que cette interdiction n'est pas toujours respectée à l'heure actuelle, notamment dans des écrits d'étudiants (Pétillon et Rinck à paraître).

²⁶ Le recueil s'est fait en deux temps (d'abord les textes en français, puis ceux dans l'autre langue) et à une semaine d'intervalle afin que les scripteurs ne traduisent pas d'une langue à l'autre.

scripteurs, au nombre de 56 (31 sinophones et 25 hispanophones), ont rédigé 154²⁷ textes en français, 93 en chinois et 75 en espagnol. Pour faciliter l'analyse, le corpus a ensuite été scindé en deux : le « corpus sinophone » est constitué des textes rédigés en français et chinois par les scripteurs chinois ; le « corpus hispanophone » comprend les textes rédigés en français et espagnol par les scripteurs hispanophones.

Concernant les scripteurs, les sinophones sont originaires de Chine Continentale ; les hispanophones proviennent majoritairement d'Amérique Latine (84%) et surtout de Colombie (44%)²⁸.

La ponctuation pouvant varier d'un scripteur à l'autre, l'analyse des deux corpus a été délicate : comment décider si la façon de ponctuer d'un scripteur est adéquate ou non ? Un critère s'avère important : la lisibilité. Autrement dit, la ponctuation adoptée facilite-t-elle la compréhension ou au contraire ralentit-elle la lecture en rendant plus difficile l'accès au sens ?

De plus, le chercheur ayant comme tout scripteur sa manière propre de ponctuer, comment faire pour que cette conception nécessairement subjective n'influence pas trop l'analyse du corpus ? Il a donc fallu avoir recours aux règles d'emploi décrites dans les ouvrages de ponctuation. Concernant l'utilisation de la virgule sur laquelle – comme on l'a vu plus haut – il n'y a pas toujours consensus, nous avons repéré des normes minimales, c'est-à-dire des cas où, selon la majorité des auteurs, la virgule est requise :

- entre les différents éléments d'une énumération
- pour délimiter une apposition, une proposition incise (dialogue), une proposition incidente (ajout d'un commentaire) ou une apostrophe
- après une subordonnée circonstancielle ou participiale antéposée
- après la formule d'adresse d'une lettre
- dans le cas d'une construction segmentée, notamment quand il y a une reprise en « c'est », comme dans : l'important, c'est la rose (exemple cité par Catach 1994).

L'analyse des deux corpus a donc consisté à repérer dans les textes rédigés en français les passages peu lisibles en raison de la ponctuation ainsi que les écarts à la norme²⁹. A cet égard, nous avons fait l'hypothèse que les scripteurs dont la L1 est proche du français (espagnol) ponctuent leurs textes en français de façon plus adéquate que les scripteurs dont la L1 est éloignée (chinois).

D'autre part, notre but était de chercher des récurrences dans les écarts chez un même scripteur, mais aussi d'un scripteur à l'autre : observe-t-on notamment des dysfonctionnements similaires chez les scripteurs ayant la même langue maternelle ?

Enfin, pour chaque scripteur, nous avons confronté les textes rédigés en français et ceux rédigés en langue maternelle, afin de voir si en ponctuant en français, les scripteurs reproduisent leur façon de ponctuer en langue maternelle. De même, nous avons observé si lorsqu'un signe de ponctuation n'a pas la même fonction en L1 et en L2, le scripteur a tendance à transférer à la L2 la fonction attribuée au signe en L1.

²⁷ Certains scripteurs ont rédigé seulement un ou deux textes en français.

²⁸ Les autres pays sud-américains sont : l'Argentine, le Chili, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et le Venezuela. Seulement 4 scripteurs sont originaires d'Espagne.

²⁹ *Norme* est pris ici dans le sens de : ensemble de règles d'emploi.

4.2. Analyse du corpus sinophone

Il s'est avéré malaisé d'analyser les textes rédigés en français par les scripteurs chinois, car nombre de ces scripteurs tracent des virgules si petites qu'on les distingue difficilement des points. De plus, le tiers d'entre eux ne met pas systématiquement une majuscule après le point et/ou en met une après une virgule, si bien qu'on ne pouvait pas se fier à la présence ou absence d'une majuscule pour déterminer la nature du signe précédent. Il a donc fallu observer les textes avec une grande attention et lorsque le doute persistait, on a opté pour le signe entraînant une ponctuation adéquate.

Cette difficulté — qui ne s'est pas présentée lors de l'analyse des textes rédigés par les scripteurs hispanophones — s'explique sans doute par le fait qu'en chinois, le point a la forme d'un petit cercle et peut donc moins facilement se confondre avec une virgule. De plus, nous avons vu aussi que la virgule en chinois se trouve placée à l'intérieur d'une case de caractère et qu'elle ne descend donc pas plus bas que les caractères ; en français, au contraire, alors que le point se place sur la ligne des lettres, la virgule, elle, descend en dessous de cette ligne, ce qui permet de la distinguer du point. Or, les virgules formées par les scripteurs chinois quand ils rédigent en français se trouvent souvent au-dessus de la ligne formée par les lettres, comme le point ; si le scripteur n'allonge pas suffisamment la virgule, elle devient donc très semblable à un point (cf. annexes 1 et 2).

Ce phénomène constitue donc un exemple de transfert de la langue maternelle vers la langue étrangère qui concerne non pas les signes eux-mêmes ou leur utilisation, mais leur position sur la page. Ajoutons que ce transfert a des conséquences négatives sur la lisibilité du texte et qu'il peut donc être assimilé à une interférence³⁰.

Avant de mentionner les autres dysfonctionnements que nous avons relevés dans le corpus, il faut signaler qu'environ le tiers des scripteurs chinois ont fait très peu d'écarts à la norme en ponctuant leurs textes en français. Qu'avons-nous pu observer chez les 67% de scripteurs restants qui n'ont pas toujours adopté une ponctuation adéquate en français ? D'une part des interférences, d'autre part des phénomènes de « sur-ponctuation ».

Comme on l'a expliqué plus haut, le corpus comprenait deux lettres, une formelle et une informelle. Or, le tiers des scripteurs ne savaient pas que, en français, la formule d'adresse au destinataire est suivie d'une virgule. Certains (cinq scripteurs) ont donc eu recours au signe de ponctuation utilisé dans leur langue maternelle, à savoir les deux points³¹. L'autre interférence que l'on rencontre chez plusieurs scripteurs (trois) est l'utilisation de la virgule au lieu du double point avant une énumération, comme c'est souvent le cas en chinois :

(5) Il y a trois personnes dans mon famil, mon père, ma mère et moi. (S23, T1)³²

Plus curieusement, l'observation des textes rédigés en chinois révèle également des interférences, dans l'autre sens cette fois : du français vers le chinois. En effet, quatre scripteurs mettent systématiquement des points « à la française » dans leurs textes en chinois et deux autres alternent les points « à la française » (.) et « à la chinoise » (。). Ce phénomène s'explique sans doute par le fait que ces scripteurs séjournent en France et sont donc fortement exposés à l'écriture alphabétique avec des points « à la française » : si le recueil du corpus avait eu lieu en Chine, il est probable que les textes rédigés en chinois n'auraient pas contenu de points « à la française ». L'autre interférence observée concerne à nouveau la

³⁰ Tandis qu'un *transfert* d'une langue à l'autre favorise l'apprentissage, l'*interférence* ou transfert négatif est source d'erreur (Cuq 2003).

³¹ Notons cependant que cinq autres ont utilisé un autre signe, en l'occurrence le point.

³² Les exemples extraits du corpus sont cités conformément au texte original, sans correction préalable.

formule d'adresse des lettres : deux scripteurs la font suivre d'une virgule, comme en français, alors que, selon la norme chinoise, il faudrait mettre un double point.

Ces interférences à double sens montrent que les frontières entre les langues — même lorsque ces dernières sont typologiquement éloignées — sont loin d'être étanches en situation de contact, notamment lorsqu'un scripteur apprend une langue étrangère. On peut également en déduire que les scripteurs concernés connaissent sans doute assez mal les normes de la ponctuation dans leur langue maternelle.

Outre ces interférences, l'analyse du corpus fait apparaître ce que l'on peut appeler des phénomènes de « sur-ponctuation », à savoir la présence d'un signe de ponctuation trop fort : le plus souvent un point là où il faudrait une virgule ou même un blanc.

Le tiers des scripteurs séparent principale et subordonnée avec un point, la subordonnée pouvant se trouver avant (cf. (6)) ou après la principale (cf. (7)) :

(6) Quand je prendrais [= prenais] mes lourdes valises pour prendre le train à Bordeaux. Un monsieur m'a aidé³³. (S1, T2)

(7) Mes aims [amis] étrangers m'a dit que les bordelais ne sont pas sympas. Je ne suis pas tout à fait d'accord. Parce que j'ai passé un Noël magnifique chez un ami bordelais. (S4, T2)

A priori, on ne s'attend pas à un point avant « parce que » lorsque la causalité qu'il introduit est postposée à la « principale ». Cependant B. Combettes (2007) a rencontré des constructions apparemment analogues qu'il nomme « ajouts ». On peut toutefois remarquer que ses occurrences de « parce que » précédées d'un point (2007 : 121, 131) entrent dans une succession de propositions introduites par « parce que », ce qui n'est pas le cas ici. C'est pourquoi nous formulerons une autre hypothèse : « P parce que Q' »³⁴ suppose que l'on énonce un fait suivi de la cause qui le provoque alors que « P. Parce que Q' » induit une certaine indépendance entre la causalité et le fait qui la précède. Pour gloser le cas présent, nous dirions : « JE DIS *je ne suis pas tout à fait d'accord* ET J'ASSUME CETTE POSITION MAIS COMME JE CONSIDÈRE CETTE SIMPLE AFFIRMATION COMME UN PEU CAVALIÈRE, JE RECTIFIE ET DONNE LA RAISON DE CETTE AFFIRMATION SOUS LA FORME D'UNE CAUSE QUI EST *j'ai passé un Noël magnifique chez un ami à Bordeaux* ». Il nous paraît évident que cette hypothèse demanderait à être confortée par des faits plus nombreux issus de corpus (nous en avons certains en tête, notamment des exemples avec « encore que » précédé d'un point, mais le travail reste à faire)-

Ajoutons que cette façon de ponctuer est récurrente dans le corpus, lorsque les scripteurs utilisent la conjonction « parce que » (sept scripteurs). Comment l'expliquer ? En chinois, c'est le plus souvent la position et non l'emploi de conjonctions qui permet de marquer le rapport de subordination. En conséquence, « les conjonctions de subordination sont utilisées surtout dans les phrases longues, souvent d'inspiration étrangère » (Alleton 1979 : 122). Les scripteurs chinois, peu habitués à utiliser ces conjonctions, pensent sans doute que les phrases complexes comprenant une subordination doivent être scindées en deux par un point.

Les autres cas de sur-ponctuation sont un peu moins fréquents, mais nuisent tout autant à la lisibilité du texte. Chez quatre scripteurs, le point sépare parfois un complément prépositionnel antéposé du reste de la phrase (cf. (8)) ou encore un connecteur (4 autres scripteurs) comme dans (9) :

(8) Epuis, dans mon université. J'ai appris le design de paysage pendant quatre ans. (S23, T1)

³³ L'indication entre crochets est de notre fait et vise à faciliter la compréhension de l'extrait.

³⁴ Nous écrivons « Q' » pour désigner la proposition causale après retranchement de « parce que », c'est-à-dire que « Q » désignerait la proposition causale, y compris sa conjonction introductrice « parce que ».

(9) Finalement. Je suis d'accord avec le sujet ! (S28, T3)

Nous ne pouvons pas multiplier ici les exemples, mais pour montrer l'ampleur du phénomène, ajoutons que plus de la moitié des scripteurs chinois utilisent au moins une fois une ponctuation trop forte dans leurs textes. D'autre part, seuls les textes rédigés en français sont concernés : les scripteurs qui ont tendance à sur-utiliser le point en français ne font pas de même en chinois. On peut donc faire l'hypothèse que les phénomènes de sur-ponctuation en français sont le reflet des différences importantes qui existent entre la syntaxe française et la syntaxe chinoise (Gernet 2003³⁵).

4.3. Analyse du corpus hispanophone

Contrairement à notre hypothèse de départ, les scripteurs hispanophones qui ne respectent pas toujours les normes de la ponctuation en français sont un peu plus nombreux que les sinophones : 72% contre 67%. La proximité typologique des deux langues (français et espagnol) ne semble donc pas constituer un facteur facilitant. Afin d'en comprendre les raisons, voyons en quoi consistent les dysfonctionnements.

On observe tout d'abord quelques interférences de la langue maternelle vers la langue étrangère : dans les textes en français, trois scripteurs mettent deux points après la formule d'adresse d'une lettre comme en espagnol. Notons toutefois que la plupart des scripteurs (huit scripteurs) qui ne savent pas qu'il faut mettre une virgule en français n'ont pas recours au signe utilisé en espagnol mais au blanc (aucun signe).

Les interférences sont plus fréquentes dans l'autre sens, à savoir du français vers l'espagnol. Dans les textes en espagnol, on observe à trois reprises l'utilisation d'une virgule après la formule d'appel d'une lettre, et surtout l'omission du point d'ouverture d'interrogation et/ou d'exclamation qui concerne pas moins de la moitié des scripteurs. En revanche, aucun scripteur hispanophone ne double le point d'exclamation ou d'interrogation lorsqu'il rédige en français. On peut donc se demander si l'omission du point d'ouverture dans les textes en espagnol est une véritable interférence du français ou bien si cela est plutôt dû à la loi d'économie.

D'autre part et à l'opposé de ce que l'on a observé dans le corpus chinois, de nombreux textes rédigés en français par les scripteurs hispanophones laissent apparaître des phénomènes de « sous-ponctuation », c'est-à-dire l'absence de signe là où il en faudrait un, ou l'utilisation d'un signe trop faible, généralement la virgule. Nous n'allons présenter ici que les trois cas les plus représentés dans le corpus.

Sept scripteurs juxtaposent parfois des propositions indépendantes sans les séparer grâce à un signe de ponctuation, comme on le voit dans l'extrait (10) où il faudrait sans doute ajouter des virgules et/ ou des doubles points :

(10) J'espere que rien va change entre nous tu est ma meilleur amie. Aussi je vais commencer a faire de la gym je suis un peu grosse. Je decide que je vais change mon style je vais adopte un style plus serieuse [sérieux]. (S43, T2)

L'omission de certains signes de ponctuation est contrebalancée par le fait que les phrases sont courtes. En revanche, lorsque les phrases sont plus longues, la lisibilité en pâtit plus fortement :

³⁵ Comme le chinois ne distingue pas de façon formelle les différentes catégories du discours (verbe, nom, adjectif, adverbe...), « la rigueur n'y est pas d'ordre morphologique, mais tout à la fois syntaxique et sémantique. (...) Fonction et sens dépendent uniquement du contexte et de l'ordre des mots. » (Gernet 2003 : 23)

- (11) Je vous écris par rapport à ma situation actuelle j'ai fini un cours de français et je voudrais obtenir des informations du documents neccessaires pour entrer à étudier une carrière dans votre faculte je souhaite aussi savoir si je dois passer le test de connaissances du langue français (niveau B2). (S71, T1)

Confronté à ce genre de texte, le lecteur doit rétablir lui-même les frontières entre les propositions, ce qui ralentit sans doute l'accès au sens. Dans une moindre mesure, il en va de même lorsque le scripteur enchaîne les propositions en les séparant au plus par des virgules, même lorsqu'il y a un changement de thème, comme dans l'extrait 12 où trois thèmes différents sont abordés (le temps, les transports et la nourriture) :

- (12) Sur la ville, le première semaine il a fait chaud mais a partir de la semaine derniere il a fait un temps come Bogota, le transport ce [= c'est] magnifique, je utilize le tram pour tout, mais je n'aime pas la repas, je manque beaucoup le repas de la Colombie. » (S41, T2)

Six autres scripteurs ont également tendance à privilégier l'usage de la virgule, même lorsque le sens exigerait une coupure plus forte, afin de mieux hiérarchiser l'information. Enfin, plusieurs scripteurs (six) omettent souvent la virgule après une proposition subordonnée antéposée :

- (13) Je suis totalement d'accord parce que quand on voyage on découvre pas seulement des lieux, plats et langues differents mais aussi maniere êtres des gens (...). (S71, T3)

Ajoutons qu'on rencontre des phénomènes de sous-punctuation dans les textes de la moitié des scripteurs hispanophones³⁶. Qu'en est-il dans les textes rédigés en espagnol ? Les deux tiers des scripteurs qui emploient une ponctuation trop faible en français le font aussi en espagnol. Nous donnerons comme exemples les trois scripteurs dont nous venons de citer des extraits de textes rédigés en français. Ainsi, le scripteur S43 qui a tendance à omettre la virgule entre des propositions indépendantes juxtaposées (cf. (10) ci-dessus) fait de même en espagnol :

- (14) Ya no podre salir de fiesta o pensar en chicos tengo que pensar solo en mis estudios porque de lo contrario no podre con los 2. (S43E, T2)
[Je ne pourrai plus sortir faire la fête ou penser aux garçons je dois penser seulement à mes études parce que sinon je n'arriverai pas à faire les deux.]

Le scripteur S41, lui, met des virgules mais très peu de points et ce, qu'il rédige en français (cf. (12) *supra*) ou en espagnol : dans (15), chaque nouveau thème (son arrivée en France, la découverte de la résidence universitaire et l'examen d'entrée à l'université) n'est séparé du thème précédent que par une virgule :

- (15) Llegue el primero de septiembre, llegue donde la amiga de mi madre, me recibio muy bien y ese dia hicimos un bbq, el 3 de septiembre llegue a la residencia universitaria, al principio me senti un poco solo, pero cuando entre a la universidad conseguí amigos y andaba con ellos casi todo el tiempo, espero pasar el examen y entrar a la universidad a comenzar la licencia. (S41E, T2)
[Je suis arrivé le premier septembre, je suis arrivé chez l'amie de ma mère, elle m'a très bien reçu et ce jour-là nous avons fait un barbecue, le 3 septembre je suis arrivé à la résidence universitaire, au début je me suis senti un peu seul, mais quand je suis entré à l'université je me suis fait des amis et je passais tout le temps avec eux, j'espère réussir l'examen et entrer à l'université pour commencer la licence.]

³⁶ De plus, pour repérer les écarts à la norme, nous avons pris en compte des conditions **minimales** d'utilisation de la virgule (cf. *supra*). Si nous avons inclus d'autres cas où la virgule est requise (notamment après un long complément prépositionnel antéposé), une proportion encore plus importante de scripteurs aurait été concernée.

Enfin, le scripteur S71 ne met pas de virgule après une subordonnée antéposée quand il rédige un texte en espagnol :

- (16) Estoy totalmente de acuerdo ya que cuando se viaja se tiene la oportunidad de apreciar la cultura de otras regiones (...). (S71E, T3)
[Je suis totalement d'accord car lorsqu'on voyage on a l'occasion d'apprécier la culture d'autres régions (...)]

Lorsqu'on compare cet extrait avec (13), on ne peut qu'être frappés par les nombreuses similitudes existant entre les deux débuts de phrase, identiques mot pour mot et par leur absence de signe de ponctuation.

Comme les autres, cet exemple montre que la plupart des scripteurs hispanophones reproduisent en grande partie leur manière de ponctuer en espagnol lorsqu'ils rédigent un texte en français. Etant donné que la norme de la ponctuation espagnole exigerait que ces textes soient plus fortement ponctués, on peut en conclure soit que ces scripteurs connaissent mal les règles de la ponctuation dans leur langue maternelle, soit qu'ils ont décidé de s'en affranchir. On peut avancer aussi une autre hypothèse : bien que les règles de la ponctuation soient les mêmes en Amérique Latine et en Espagne, il se peut que l'usage, lui, diffère quelque peu. Ce possible écart entre la norme et l'usage semble confirmé³⁷ par des travaux sur la traduction (Dejong 1998) qui montrent que la langue espagnole et la langue française se distinguent par leur manière de structurer les phrases et donc de ponctuer : en effet, le traducteur espagnol-français est souvent amené à ajouter des signes de ponctuation plus forts (points-virgules, deux points) ou même à scinder certaines phrases en deux au moyen d'un point. Autrement dit, la différence entre les deux langues ne résiderait pas tant dans les normes régissant la ponctuation que dans l'usage qui en est fait : par exemple, la langue espagnole, « davantage encline à l'insertion de propositions multiples » (ibid. : 296), répugnerait moins que le français à l'enchaînement de nombreuses propositions séparées seulement par une virgule.

En guise de conclusion

Les systèmes de ponctuation espagnol et français d'une part, chinois et français d'autre part, présentent certaines similitudes tant en ce qui concerne les signes de ponctuation que l'usage de ces signes. Cependant, selon les premiers résultats de la recherche, la plupart des scripteurs allophones n'adoptent pas toujours une ponctuation adéquate quand ils rédigent en français, ce qui nuit à la lisibilité de leurs textes. De plus, contrairement à nos attentes, les performances des scripteurs dont la langue maternelle est proche du français ne sont pas meilleures que celles des scripteurs dont la langue maternelle est éloignée, tout au contraire : les scripteurs hispanophones sont plus nombreux à ne pas respecter la norme de la ponctuation française que les scripteurs sinophones. Par conséquent, si la ponctuation mérite sans aucun doute de devenir un objet d'apprentissage dans le cadre d'une didactique de l'écrit en langue étrangère, nous avons vu qu'il reste de nombreuses questions en suspens : la ponctuation n'étant pas totalement codifiée, quel contenu peut-on enseigner et comment ?

L'analyse du corpus nous livre quelques pistes qu'il conviendra de creuser dans la suite de la recherche. Dans le corpus sinophone, les interférences concernent non seulement l'usage de certains signes, mais aussi le tracé et la position des signes de ponctuation sur la page. Avec un public sinophone, il conviendrait donc d'aborder ces deux aspects dans le cadre d'une

³⁷ Les travaux auxquels nous référons étant un peu anciens, nous restons prudents dans nos propos. Cependant, il nous semble important d'évoquer l'hypothèse qui suit.

didactique de la ponctuation. D'autre part, nous avons vu que les écarts à la norme varient en fonction de la langue maternelle du scripteur : les sinophones auraient tendance à sur-ponctuer, tandis que les hispanophones seraient enclins au contraire à sous-ponctuer. Il serait donc intéressant de faire tout d'abord réfléchir les scripteurs sur le système de ponctuation de leur langue maternelle, sur leur manière de ponctuer dans cette langue et notamment sur les effets qu'ils cherchent ainsi à produire sur le lecteur.

L'analyse du corpus hispanophone pose la question délicate du lien entre norme et usage, question d'autant plus pertinente en ce qui concerne la ponctuation que de nombreux écrivains s'affranchissent de ses règles. Si, quelle que soit la langue, le scripteur jouit d'une certaine marge de liberté pour ponctuer ses textes, des travaux sur la traduction semblent indiquer que chaque langue aurait ses particularités en matière de ponctuation. Pour une didactique de la ponctuation en langue étrangère, il serait d'un grand intérêt de pouvoir mieux identifier ces particularités de chaque langue, sortes de règles non dites partagées par les membres d'une même culture.

Annexe 1 : Scripteur chinois (S21, T2) : points et virgules se confondent

Austra:

~~SA~~ Bonjour Austra, ça fait long temps que nous nous ne
vis pas. Comment ça va ? à Paris ?

Je suis à Bordeaux depuis 3 mois. J'ai déjà inscri
* les cours de français à l'université de Bordeaux 3 pour
améliorer mon niveau de français. J'ai ~~de~~ envoyé le
é-mail et payé le frais des cours par moi-même.

Bordeaux est une ville trop belle. Il y a le environnement
tranquille et le vue magnifique, le vin de Bordeaux
est trop célèbre. Ma spécialité en Chine est Science
d'alimentaire. Donc, peut-être, si il y a ^{le chance.} ~~le opportunité~~
je voudrais poursuivre mon master ici et rechercher
sur le vin. * Mais maintenant, très important jés

亲爱的朋友小白：

你最近还好吗？工作忙吗？我已经到法国半载，每天几乎就是上课或者和朋友聚会，生活虽然有些单调，但是，每天都很快活。

现在我在波尔多，这里空气很好，人也很热情。你也知道，波尔多盛产红酒，所有的超市，都有很大的一排红酒架，我想你看见一定令你惊讶。这里不像中国，人不是很多，交通很便利，法餐馆也都很有特色。因为有很多中国学生，所以我们有时会在一起做饭，聚会，聊天。外国同学也都很开朗，还常找我们一起去他家。而且，每当我口语不好，非常沮丧的时候，他们都安慰我，甚至教我如何学习。

Bibliographie

Alleton Viviane, [1^{ère} édition 1973] 1979, *Grammaire du chinois*, Paris, PUF, col. « Que sais-je ? ».

Anis Jacques, 2004, « Les linguistes français et la ponctuation », *L'information grammaticale*, n°102, p. 5-10.

Anis Jacques, Chiss Jean-Louis, Puech Christian, 1988, *L'écriture : théories et descriptions*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael.

Augustin, 1964, *Les confessions*, Paris, Flammarion.

Bureau National du Contrôle Technologique, 1995, 中华人民共和国国家标准 标点符号用法 (*Norme nationale de l'utilisation des signes de ponctuation de la République populaire de Chine*), traduction française non publiée : Xiao Hua Ying.

Catach Nina, 1994, *La ponctuation. Histoire et système*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».

Catach Nina, 1980, « La ponctuation », *Langue française*, n°45, p. 16-27.

Combettes Bernard, 2007, « Discontinuité et cohérence discursive : le cas des ajouts après le point », *Cahiers de praxématique*, n°48, p. 111-134.

Cui Yingxian, 1994, 新编现代汉语教程 (*Nouveau cours du chinois moderne*), Zhengzhou, Henan Renmin.

Cuq Jean-Pierre (dir.), 2003, *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, CLE international.

Dejong Nadine, 1998, « la ponctuation appartient-elle à l'auteur ou à son traducteur ? », dans J.-M. Defays, L. Rosier, F. Tilkins, M. Wilmet (éds), *A qui appartient la ponctuation ?*, Paris-Bruxelles, Duculot, col. « Champs linguistiques », p. 289-302.

Deulofeu José, 1981, « Perspective linguistique et sociolinguistique dans l'étude des relatives en français », *Recherches sur le français parlé*, 3, p. 135-193.

Drillon Jacques, 1991, *Traité de la ponctuation française*, Paris, Gallimard.

Dürrenmatt Jacques, 2015, *La ponctuation en français*, Paris, Ophrys.

Fayol Michel, 1997, *Des idées au texte. Psychologie cognitive de la production verbale, orale et écrite*, Paris, PUF, col. « Le psychologue ».

Favriaud Michel, 2004, « Quelques éléments d'une théorie de la ponctuation blanche -par la poésie contemporaine », *L'information grammaticale*, n°102, p. 18-23.

Gerboin Pierre et Leroy Christine, 1991-1994, *Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*, Paris, Hachette éducation.

Gernet Jacques, 2003, « Logique du discours et logique combinatoire », *Études chinoises*, vol. XXII, p. 19-46.

Grevisse Maurice, Goosse André, [1^{ère} édition : 1982] 1995, *Nouvelle grammaire française*, Bruxelles, De Boeck Duculot.

Harris Zellig Sabbetai, 1976, *Notes du cours de syntaxe*, Paris, Seuil.

Hidden Marie-Odile, 2013, *Pratiques d'écriture. Apprendre à rédiger en langue étrangère*, Paris, Hachette FLE, col. « F ».

Jaouhari, Mustapha, 2009, « Notes et documents sur la ponctuation dans les manuscrits arabes », *Arabica*, n°56, p. 315-359.

Lemaître Brigitte, 1995, « La ponctuation : un savoir enseignable ? enseigné ? », *Spirale, Revue de Recherche en Éducation*, n°15, p. 161-195.

Mazziotta Nicolas, 2009, *Ponctuation et syntaxe dans la langue française médiévale. Étude d'un corpus de chartes originales écrites à Liège entre 1236 et 1291*, Tübingen, Niemeyer.

Moirand Sophie, 1979, *Situations d'écrit, compréhension, production en langue étrangère*, Paris, Clé International, col. « Didactique des langues étrangères ».

Narjoux Cécile, 2010, *La ponctuation : règles, exercices et corrigés*, Bruxelles, De Boeck Duculot.

Paolacci Véronique et Garcia-Deban Claudine, 2005, « Comment former à l'enseignement de la ponctuation ? Analyse de pratiques effectives de formation initiale », *Pratiques*, n°125/126, p. 85-114.

Passerault Jean-Michel, 1991, « La ponctuation. Recherches en psychologie du langage », dans D. Bessonnat (éd.), *Pratiques*, n°70, « La ponctuation », p. 85-104.

Pétillon Sabine, Rinck Fanny, à paraître, « Structuration syntaxique et ponctuation : quelques difficultés d'usage dans les mémoires d'étudiants », *WRAB Conference Volume (WRAB 2014)*, CREM, Université de Lorraine & the Writing Across the Curriculum Clearinghouse.

Ponge Myriam, 2011, « Pertinence linguistique de la ponctuation en traduction (français-espagnol) », *La linguistique*, 47 : 2, p. 121-136.

Real Academia Española et Asociación de Academias de la Lengua Española, 2010, *Ortografía de la lengua española*, Madrid, Espasa.

Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe, Rioul René, [1ère édition 1994] 2006, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

Serça Isabelle, 2004, « La ponctuation : petit tour d'horizon », *L'information grammaticale*, n°102, p. 11-17.

Simard Marthe et Ladouceur Jacques, 1998, « Est-il possible de corriger automatiquement les erreurs de virgule ? », dans J.-M. Defays, L. Rosier, F. Tilkins, M. Wilmet (éds), *A qui appartient la ponctuation ?*, Paris-Bruxelles, Duculot, col. « Champs linguistiques », p. 449-462.

Vachek Joseph, 1939, « Zum Problem der geschriebenen Sprache », *Travaux du Cercle Linguistique de Prague*, n°8, p. 94-104. Traduction française : « Contribution au problème de la langue écrite », *Linx*, n°12 (1985), p. 11-23.

Veloso Isabel, 2004, « Ortotipografía comparada (francés-español) », *Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses*, Madrid, Universidad Complutense, n°19, p. 183-194.